



Sommaire

- *Le Mot du Maire*
- *Finances*
- *L'Europe et moi*
- *École, garderie et périscolaire*
- *Jeunesse*
- *Connaissez-vous votre Commune ?*
- *Le saviez-vous ?*
- *Travaux et Projets*
- *Onf*
- *Environnement et Urbanisme*
- *Infos CCPEVA*
- *Evènements et Agenda*
- *Une vie de secrétaire*
- *Etat civil*
- *Un peu d'histoire*

Le Mot du Maire



Chers Vinzolois,

« Y'a plus de saisons ! »

Avec la sécheresse hivernale, les pics de chaleur et les épisodes de gel en ce début de printemps, cette phrase toute faite résonne aujourd'hui plus que jamais. Parmi les multiples conséquences du dérèglement climatique, le cycle des saisons tel que nous le connaissions est perturbé : Des étés plus longs et des hivers plus courts: L'hiver de fin décembre à fin mars, le printemps jusqu'à fin juin, puis l'été jusqu'à fin septembre et l'automne jusqu'à fin décembre...

Les conséquences de ce décalage des saisons se font déjà sentir. Pour la nature, un printemps précoce, ce sont des floraisons précoces, en mars plutôt qu'en avril, avec des risques de gels tardifs. Ce dérèglement des saisons a aussi des conséquences sur la santé. Cela empêche certaines espèces de moustiques de mourir l'hiver car il ne fait pas froid assez longtemps, ce qui favorise les épidémies portées par certains insectes. Cela change aussi tous les cycles saisonniers des virus, comme la grippe hivernale, qui peut ressurgir et que l'on pourrait attraper deux fois.

La Commune quant à elle suit aussi son rythme de saisons : en mars, c'est le vote du budget avec son choix d'investissements qui seront menés à bien dans l'année en cours. En juin, ce sera le début de la saison touristique, septembre reprendra le chemin des écoliers et en décembre peut être, on aura plaisir à déneiger !

Je vous laisse prendre connaissance des nouvelles de Vinzier dans ce nouveau numéro de LOU NOVES D'VINZI.

Bonne lecture.

Le Maire,
Marie-Pierre Girard



Résultats de l'année 2023 :

Le Compte Financier Unique 2023, a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2024.

Tableau des résultats 2023 du Budget Principal M57

	Résultat 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat clôturé 2023
Fonctionnement	868 143,95 €	976 504,98 €	1.321 862,38 €	345 357,40 €	1 177 477,09 €
Investissement	12 126,34 €	1 023 292,66 €	311 043,99 €	-712 248,67 €	-700 122,33 €
Total	880 270,29 €	1 999 797,64 €	1 632 906,37 €	-366 891,27 €	477 354,76 €

Malgré une rigueur et un suivi régulier, les dépenses de **fonctionnement** subissent l'inflation générale de ces derniers mois. Une attention particulière est apportée aux dépenses de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement dégagé chaque année permet d'autofinancer des projets en investissement sur l'exercice suivant sans recours à l'emprunt.

Emprunts : La Commune de VINZIER n'a pas contracté de nouveaux emprunts sur l'année 2023.

Seul un emprunt souscrit par la Commune de VINZIER auprès de la banque DEXIA a été refinancé.

Initialement indexé sur le taux du Livret Épargne Populaire (LEP), le taux variable du crédit est passé de 1% à 4,6% en quelques mois.

Afin de limiter l'exposition de la commune à la variabilité du taux, cet emprunt a été refinancé sur 15 ans auprès du Crédit Agricole des Savoie par un emprunt à taux fixe.

Tableau des résultats 2023 du Budget Pompes Funèbres

	Résultat 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat clôturé 2023
Fonctionnement	7 608,22 €	12 469,77 €	20 389,77 €	15 528,22 €	15 528,22 €
Investissement	0,00	17 749,77 €	12 469,77 €	- 5 820,00 €	-5 280,00 €
Total	7 608,22 €	30 219,54 €	32 859,54 €	10 248,22 €	10 248,22 €

Budget 2024 :

Le budget prévisionnel 2024 a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2024.

Budget Principal :

Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

Fonctionnement :	1 702 193,76 €
Investissement :	2 514 453,58 €
Total budget :	4 216 647,34 €

Budget Pompes Funèbres :

Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

Fonctionnement :	20 808,22 €
Investissement :	10 560,00 €
Total budget :	31 368,22 €

Impôts Locaux :

En 2024, les propriétaires verront leur taxe foncière augmenter de 3,9 % dans le meilleur des cas, en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui servent de base à son calcul. Cette hausse dépend de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre.

Le Conseil Municipal ne s'est pas encore prononcé sur l'évolution ou le maintien des taux d'imposition communaux, faute de simulation reçue suite à l'augmentation de la valeur locative 2024.

La décision sera prise avant le 15 avril 2024.



Subventions allouées aux associations locales pour l'année 2024 :

ASSOCIATIONS	MONTANTS ALLOUES
Association des Parents d'élèves	1 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du CPI du Haut-Gavot	400 €
Association « Les Vienz'y »	400 €
Anciens d'Afrique du Nord (A.F.N.)	400 €
Association de Gymnastique Féminine	400 €
Association des Donneurs de Sang	400 €
ADMR SSIAD Chablais Est	400 €
Comité des fêtes	1 000 €
JMF jeunesses musicales de France	221 €
Ecole de musique Neige et Soleil	520 €
Familles rurales centre de loisirs Marin	375 €
TOTAL SUBVENTIONS	5 516 €

Cette année, une subvention a été allouée à l'école de musique Neige et Soleil (13 enfants pratiquent une activité musicale au sein de cette école) ainsi qu'au centre de loisirs de Marin, des enfants de Vinzier étant inscrits dans ce centre.

Il est à noter que le prêt de matériel, de salles (avec chauffage et électricité), voire de personnel communal aux différentes associations constituent également une subvention.

L'Europe et Moi (André Vagnair)



Le 9 juin 2024, les Français sont invités à élire leurs représentants au Parlement européen.

Pour voter, vous devez toutefois être inscrits sur les listes électorales avant le 3 mai 2024. Alors vérifiez que vous êtes bien inscrit en vous renseignant à la mairie ou via internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>

Pensez à établir une procuration si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour J. Pour cela renseignez-vous auprès de la mairie.

Le scrutin se joue en **un seul tour** et au total, les quelques 450 millions de citoyens européens des 27 États membres de l'Union européenne (UE) éliront 720 représentants, communément appelés « Eurodéputés ».

Pour la France, ce seront 81 eurodéputés qui seront élus en un seul tour et ce, pour 5 années !

Mais au fond que fait l'Europe pour nous ?

A titre d'exemple, elle a supprimé les frais d'itinérance téléphonique (roaming), elle va instaurer à terme un chargeur électronique universel et la suppression des contenus haineux en ligne. Elle lutte également contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les « eurodéputés » font donc évoluer le quotidien des Européens vers plus de protection et d'harmonisation, indépendamment de tant d'autres champs d'actions auxquelles on peut ou non adhérer.

Voter, c'est avoir la possibilité de s'exprimer. C'est participer au choix des femmes et des hommes qui prendront des décisions importantes pour notre quotidien.



Prochaine élection européenne **dimanche 9 juin 2024**

Bureau de vote : salle des fêtes de la Mairie de Vinzier.

Ecole

Ecole :

La rentrée scolaire 2024/2025 se prépare déjà alors que l'année en cours n'est pas terminée !

Les inscriptions pour la nouvelle rentrée ont eu lieu et sous réserve de modifications à venir (inscriptions tardives), l'effectif de l'an prochain sera stable avec environ 90 à 92 enfants inscrits à l'école de Vinzier. Les départs au collège sont sensiblement les mêmes que les nouvelles arrivées d'enfants prévues en petite section.

Depuis la rentrée scolaire 2023 quelques activités ont eu lieu.

La municipalité remercie une fois de plus le personnel enseignant ainsi que les enfants qui se sont rendus disponibles pour la cérémonie commémorative du 11 novembre 2023.

Les activités habituelles de ski ont été compromises avec un cours qui a dû être annulé en ski alpin pour les classes de PS-MS et GS, et la session complète de ski de fond, reportée une première fois, a été définitivement annulée pour les CP et CE1.

Le nouveau corps enseignant a décidé de profiter d'avantage des activités proposées par la CCPEVA. Une animation autour des marmottes et colombes a eu lieu en novembre, ainsi qu'une animation autour des insectes tout récemment en mars.

Comme chaque année l'école bénéficie des spectacles des Jeunesses Musicales de France et d'autres activités autour de la musique sont prévues : spectacles les 3 Chardons, concerts, ou conte musical, avec participation financière de la Commune.

L'activité piscine aura lieu en juin, les cours seront pour cette année encore financés par la CCPEVA dans le cadre du « Savoir Nager », et le transport des enfants sera quant à lui pris en charge par la Commune.



La nouvelle salle de sieste a été mise en service le 8 janvier 2024.

Garderie ou Périscolaire (André Vagnair)

La question porte à confusion et mérite d'être clarifiée. Pour ce, quelques explications s'imposent car si on parle de *temps périscolaire*, immédiatement avant ou après l'école, c'est-à-dire :

- La période d'accueil avant la classe,
- Le temps de la restauration scolaire,
- Après la classe pour les activités culturelles ou sportives,

alors, les équipes proposent à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. L'accueil repose dans ce cas sur la mise en œuvre d'activités éducatives et pédagogiques par une équipe d'animation qualifiée.

Une garderie telle que nous la connaissons dans notre Commune, est un mode d'accueil qui ne répond pas à la définition de l'accueil de loisirs périscolaires, et qui ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ainsi, elle ne se caractérise pas par une diversité d'activités éducatives



ou de loisirs. Les enfants accueillis peuvent y pratiquer des activités de leur choix (jeux libres, lecture, dessin, sieste, temps calme...) sans intervention pédagogique du personnel d'encadrement. La collectivité détermine librement les modalités d'encadrement, exception faite d'activités soumises à une réglementation spécifique (Code du sport par exemple).

A Vinzier, notre garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 07h20 à 08h20, de 11h30 à 13 h30 (cantine) et de 16h30 à 18h30.

Il est ainsi proposé des temps de surveillance, ponctués d'activités ludiques ou créatives (dessins, jeux de société, lecture, etc.), le matin et en fin d'après-midi, selon les souhaits des enfants. Pour ce, nous mettons à disposition pour l'ensemble des prises en charge, 5 collaboratrices que nous remercions chaleureusement de leurs engagements respectifs et pour la qualité de l'accompagnement des enfants accueillis. Il s'agit de mesdames Liliana BLANC, Régine CABARET, Jennifer HAUTEVILLE, Christelle OUANES et Mélissa TRICOIRE.

Plus d'informations, visitez le site de la Mairie :

https://vinzier.com/cantine-garderie/contenu_3731.html

Jeunesse

Centre de loisirs :

Le centre de loisirs du plateau de Gavot actuellement situé dans les locaux de l'école de Saint Paul en Chablais se porte bien ! 35 enfants sont accueillis en moyenne par semaine et 50 pendant les vacances scolaires. Le thème principal des vacances d'hiver a été la reconnaissance et la gestion des émotions avec des ateliers adaptés selon les âges des enfants. Il est à noter que 69 enfants de Vinzier fréquentent régulièrement ce centre.



Les inscriptions pour les vacances d'avril sont ouvertes depuis le 25 mars.

A noter : le centre recrute des animateurs, (âgés à partir de 16 ans) pour les prochaines vacances, alors à vos CV !

Pour toutes informations n'hésitez pas à contacter le centre par mail à l'adresse secretariat.gavot@leolagrange.org ou par téléphone au **07.63.58.34.64**.

Important : Le centre déménagera dès la rentrée scolaire de septembre dans les locaux de l'école municipale de Bernex.

Connaissez-vous votre Commune (André Vagnair)

Le dernier recensement de la population de notre commune a eu lieu l'année 2021, mais les résultats officiels de ces précieuses informations ne sont pas encore accessibles. Cependant, la Commune reçoit chaque année une notification de l'INSEE nous informant du nombre d'habitants. Pour 2024 celui-ci est de 893.

Il nous a paru malgré tout intéressant de partager quelques informations qui sont disponibles sur le site de l'INSEE afin que tout un chacun puisse avoir déjà quelques éléments sur l'évolution de commune sur la base des trois recensements précédents.

Ainsi nous constatons une évolution lente du nombre d'habitants (+100 sur 11 ans), avec une répartition des âges qui se veut plutôt stable.

Évolution et structure de la population en 2020

Commune de Vinzier (74308)

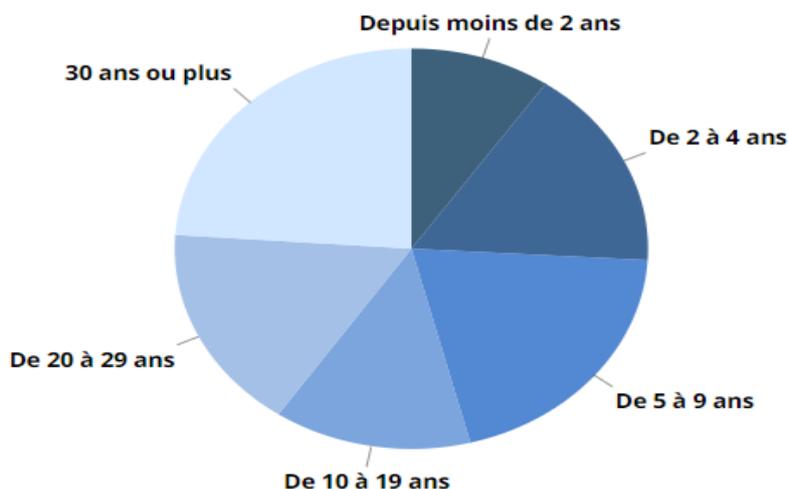
POP T0 – Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	769	100,0	751	100,0	858	100,0
0 à 14 ans	147	19,1	143	19,1	176	20,5
15 à 29 ans	108	14,0	109	14,5	126	14,7
30 à 44 ans	148	19,3	137	18,2	192	22,4
45 à 59 ans	184	23,9	185	24,7	173	20,2
60 à 74 ans	121	15,7	119	15,9	135	15,7
75 ans ou plus	61	8,0	57	7,6	56	6,5

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Nous relevons la stabilité des habitants, puisque plus de 50% des administrés habitent la commune depuis 10 à 30 ans, voire plus.

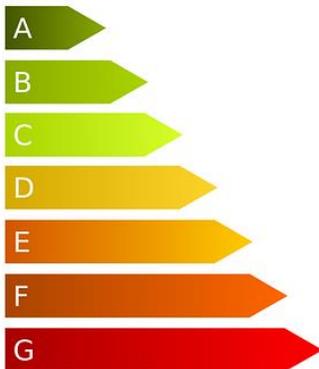
LOG G2 – Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020



Sources : Insee RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Le saviez-Vous ?

Les prix de l'énergie flambent et les boucliers tarifaires mis en place par le gouvernement seront progressivement supprimés, la première étape provoquant d'ores et déjà une augmentation de 15% du prix de l'électricité au 1er février dernier.



Aussi, chaque foyer en regard de son logement et de son équipement de chauffage se pose la question de la suite et essaie de trouver des solutions visant à réduire les dépenses d'énergie tenant compte de l'existant.

Différentes alternatives se présentent, que ce soit des poêles à bois, à granulés, des chaudières à basse consommation, des radiateurs électriques et/ou des pompes à chaleur qui sont par ailleurs très prisées.

Mais le saviez-vous, l'installation d'une pompe à chaleur engendre une modification de la façade de votre logement et par conséquent doit faire l'objet d'une demande préalable (DP) auprès de la mairie ou via le site de la commune : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

D'autre part n'oubliez pas de vous renseigner concernant les demandes de primes possibles lors de nouvelles installations de chauffage (prime coup de pouce, prime énergie, MaPrimeRénov, etc.)

Enfin, une approche plus globale selon les budgets possibles et le contexte, comprenant l'isolation des toitures, des murs, de la cave et le renouvellement des fenêtres, est préconisée afin de faire le plus d'économie à long terme.

Travaux et Projets

Bâtiment de l'ancienne école de Chez Les Girard :

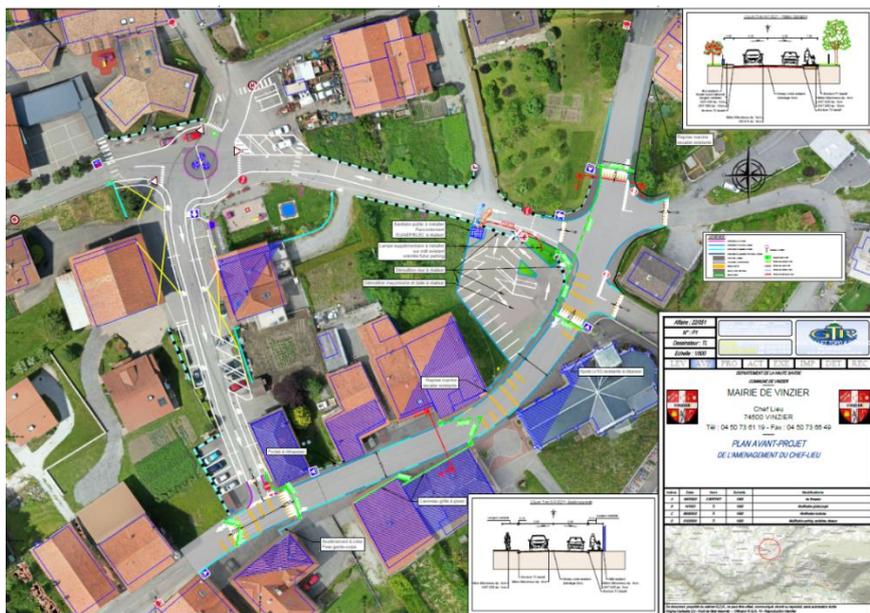
- Dans les appartements situés au 1er étage : réfection des peintures et boiseries, changement des kitchenettes et des appareils ménagers ; réfection des salles de bains
- Réaménagement de la salle Commune (momentanément indisponible le temps des travaux - printemps 2024)



Poteau incendie : 1 poteau route de Vers les Granges a été remplacé par l'entreprise Bel et Morand. Des capots ont été changés par les services techniques. La vérification habituelle des débits des poteaux est programmée. Pour cela la Commune va acquérir un débitmètre (cout 3 780 € TTC) : en effet le contrôle des débits qui était fait jusqu'alors par le centre d'intervention du Haut Gavot de la Créto, est désormais à la charge de la Commune (services techniques).

Chef-Lieu : un important projet débutera à partir de juin : il consistera en la sécurisation de la route

du Chef-Lieu, près de l'Eglise, avec mise en place d'un plateau et d'une zone 30. Un parking verra le jour dans le terrain acquis route des jardins, avec aménagement du secteur de la place de l'école. Un sanitaire sera installé sur ledit parking. Montant estimé des travaux : 453 000 € HT hors maîtrise d'œuvre.



Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 55 000 €, par le biais des CDAS 2023 (Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité).

Eclairage public : la 1ere tranche est terminée, la 2^{ème} tranche est prévue pour l'automne 2024

Bioge

Les travaux de sécurisation sur la RD22 débuteront à la mi-avril : un chantier d'ampleur et innovant qui consistera à l'élargissement du tunnel de Château Gurnel et à la construction de galeries pare blocs de part et d'autre du tunnel, qui seront quatre fois plus performantes que les filets de protection.

Le cout des travaux est estimé à 80 millions d'euros, à la charge du Département, et la durée des travaux sera de 4 ans : la RD sera fermée pendant la durée des travaux avec réouverture durant les vacances d'hiver, de décembre à février environ, et pendant les vacances d'été de juillet à aout.

La déviation mise en place par le CERD de Maxilly empruntera la route de l'Ugine puis la route du Gavot, Lyonnet, Forchex et Publier merci de respecter cet itinéraire et les limitations de vitesse dans ce secteur.





Protéger les forêts et agir pour l'environnement : nos forêts sont le fruit de plusieurs générations de forestiers. Gérer une forêt, c'est intervenir tout au long de la vie des arbres et assurer leur renouvellement. C'est aussi préserver l'environnement et offrir un lieu de nature aux citoyens.



Préserver la biodiversité, protéger les ressources en eau, prévenir les risques naturels, garantir l'équilibre forêt-gibier, sauvegarder le patrimoine historique et culturel... Les missions de protection assurées par l'Office national des forêts (ONF) sont très étendues.

Dans les forêts communales, **les forestiers de l'ONF** œuvrent au quotidien pour assurer la pérennité et la vitalité des forêts et répondre à trois objectifs indissociables : fournir du bois à la société, préserver l'environnement et accueillir le public. Cette alliance repose sur ce que l'on appelle **la gestion durable des forêts**.

Un des objectifs de l'ONF est de **favoriser la croissance des arbres**. De leur naissance à l'âge de la maturité où ils seront coupés, les arbres sont au cœur de toutes les attentions. Pour s'épanouir, les semis, ou jeunes pousses, ont besoin d'eau, de lumière et d'espace. Tout au long de la vie d'un peuplement, les forestiers procèdent à diverses **opérations sylvicoles, comme des coupes dites d'éclaircie, d'amélioration ou encore de régénération** pour assurer aux jeunes arbres une croissance harmonieuse. Des clôtures peuvent être installées pour protéger les jeunes pousses de la dent du gibier.



Le bois est depuis toujours présent dans notre quotidien. Ressource renouvelable et réservoir de carbone, il est aussi un matériau de construction robuste et durable. Source d'innovations multiples expérimentées par des chercheurs du monde entier, il s'impose comme un **matériau d'avenir** en offrant **une alternative durable aux matériaux dont la production nécessite une quantité importante d'énergies fossiles**.

A Vinzier, le coût des travaux sylvicoles s'élève à environ entre 5 000 et 10 000 € par an.

En 2024, il a été budgétisé 6 670 € en prévision d'un dégagement manuel de plantation avec maintien du gainage, au lieu-dit Les Communs.

Eau et urbanisation : vers un équilibre délicat.

De nombreuses communes françaises, grandes ou petites, font face à une pénurie d'eau potable. Les avis de sécheresses se multiplient et nous connaissons désormais de longs épisodes sans précipitations tout au long de l'année.

L'eau est une ressource précieuse dont nous dépendons tous : pour manger, boire, se laver... A ces activités essentielles, s'en ajoutent certaines, moins essentielles, comme remplir sa piscine, arroser son gazon ou son jardin ou encore nettoyer sa voiture.

Un habitant consomme en moyenne 150 l/jour. Il est donc facile d'imaginer la relation entre le développement urbain et les besoins en eau d'une commune.

Si le développement urbain peut-être illimité, quoi qu'heureusement limité par les règlements d'urbanisme, la quantité de ressource en eau, elle, est bien limitée !

Face à ces enjeux, certaines communes françaises, ont décidé, dès 2011, de freiner les nouvelles constructions sur leurs territoires en refusant certains permis de construire. Les motifs invoqués ? L'insuffisance de ressource en eau, qui ne permet pas de garantir la défense incendie, et induit un risque pour la santé et la salubrité publique.

Depuis 2011, ces situations se sont multipliées, jusqu'à envisager une évolution de la législation avec une proposition de loi, déposée en novembre 2022 par le Député des Vosges Christophe NAEGELEN (LIOT), pour « préserver la ressource en eau des communes ». Cette proposition vise à ajouter un article dans le code de l'urbanisme pour « refuser l'octroi d'un permis de construire lorsque les ressources en eau atteignent un seuil de vigilance décrété par arrêté préfectoral » et ceci, même dans les communes sans plan local d'urbanisme ou carte communale.

La Commune de Vinzier se penche actuellement sur une nouvelle modification de son PLU, qui permettra d'être plus en adéquation avec les enjeux à venir et de concilier le développement de la commune, avec les contraintes fixées par la nature.

A l'Assemblée nationale, comme à Vinzier, affaire à suivre.



Infos de la CCPEVA

La CCPEVA a mis la mobilité au cœur de ses préoccupations.



Le covoiturage est une solution de mobilité économique et écologique de plus en plus prisée. KAROS est une application de court-voiturage pour les trajets domicile-travail simple, rapide et sans contraintes. La CCPEVA et KAROS se sont rapprochées afin de faire bénéficier les habitants du territoire de la CCPEVA d'avantages économiques non négligeables.

Depuis l'été 2023 la CCPEVA propose de bénéficier gratuitement du programme EVA'D covoiturage, que vous soyez employeurs ou utilisateurs simples en s'associant à la société KAROS.

Concrètement comment fonctionne le partenariat CCPEVA-KAROS ?

Tout d'abord chaque utilisateur doit être inscrit sur l'application et peut être référencé soit comme conducteur soit comme passager. Chaque profil utilisateur est vérifié par l'application avant toute utilisation. Chacun définit son trajet habituel et Karos met en relation les trajets compatibles en proposant des utilisateurs à contacter. Tout se fait à distance, il suffit juste de définir un point de rencontre !

Les conducteurs peuvent bénéficier d'une prime de l'état qui s'élève à 100 € et qui sera versée en deux fois, 50 € immédiatement et 50 € pour 10 trajets effectués en moins de 3 mois, ceci stimulant l'envie de covoiturage.

Par la suite, les conducteurs inscrits sur Karos bénéficient d'une rémunération pour chaque trajet effectué qui diffère selon la distance du trajet effectué (au-delà de 20km c'est 2 € par trajet auxquels s'ajoutent 10 centimes par kilomètres supplémentaires). La CCPEVA prend à sa charge le trajet des passagers, ainsi, chaque trajet est gratuit pour les passagers dans la limite de 80km.

Nous savons bien que l'aspect économique favorise nos actions écologiques c'est pourquoi ce partenariat représente une vraie opportunité pour encourager le covoiturage et donc diminuer l'empreinte carbone de chacun.

Les entreprises situées sur le territoire qui le souhaitent peuvent adhérer à ce service afin de renseigner l'entreprise et de devenir une marque employeur visible de tous et permettre aux salariés de se rattacher à leur entreprise. En échange chaque entreprise se doit de communiquer en interne afin de créer un noyau de covoitureurs actifs. EVA'D covoiturage offre la possibilité aux habitants et actifs du territoire de faire des économies, de gagner du temps et de rencontrer des collègues d'une même entreprise ou d'une entreprise voisine sur la CCPEVA.

Téléchargez Karos !

Scannez ce QR Code pour accéder à l'application Karos. Commencez à covoiturer dès aujourd'hui !



Karos est aussi disponible sur votre store :



Évènements passés



11 NOVEMBRE 2023 :

commémoration de l'armistice mettant fin à la guerre 1914/18 devant le monument aux morts, avec la participation de nombreux écoliers et de l'Echo de Gavot.

Repas des aînés :

Le 23 octobre 2023 : un très agréable moment de convivialité.



**Bal d'Halloween organisé par l'APE :
le 31 octobre 2023**

**Bal de la Saint Patrick organisé
par le Comité des fêtes :
le 16 mars 2024**



A vos Agendas...

Mercredi 8 mai à 18h : commémoration de la victoire 1945, devant le monument aux morts

Lundi 20 mai à 17h : commémoration en souvenir de la rafle du 20 mai 1944 - place de la Mairie



Fête des mères : date et programme à définir

Samedi 15 juin : journée de l'environnement - ramassage des déchets et animations diverses

Week-end du 29 et 30 juin : fête de la Saint Pierre- 2ème édition de la course à savons

Dimanche 8 septembre : concours inter-races des jeunes agriculteurs

DONS DU SANG 2024

Les vendredis 24 mai à Féternes, le 9 août à Larringes et le 4 octobre à Féternes

Pour en savoir plus sur le don de sang, rendez-vous sur le site www.ffdsb.org



A noter : ciné plein air en été organisé par le Comité des fêtes

Secrétaire de Mairie : une vie au service des autres

Pas moins de 1 180 naissances enregistrées sur les registres de naissance, des inscriptions de mentions marginales, des transcriptions d'état civil, des déclarations de décès, des mariages, Je ne compte pas le nombre de m³ d'eau relevés pendant toutes ces années passées au service de la population, ni le nombre d'ampoules changées au sein des différents bâtiments communaux : Tout cela représentait une partie du travail de Monique Girard ; à cela s'ajoutaient, entre autres, l'élaboration et le suivi des budgets, la gestion des élections les délibérations du conseil municipal... etc..!



De 1958 à 1993, Monique Girard a été la secrétaire de notre mairie, un travail riche et varié, au service des administrés, au service du public, avec discrétion, dévouement et passion ; 35 années exercées auprès de 3 maires.

Ne comptant pas ses heures, y compris les week-ends et jours fériés, elle enregistrait également les pesées quand le « poids public » trônait derrière la Mairie. Elle a été également secrétaire bénévole au sein de l'ADMR du Gavot, dès sa création en 1980 et ce pendant 23 ans.

Elle était aussi correspondante du Messenger depuis son arrivée en mairie, assurant ainsi l'information communale auprès des lecteurs.

Elle œuvrait avec douceur et bonté vis-à-vis des habitants, passionnée par son village, son histoire, son patrimoine et les généalogies des familles.

Ce long cheminement au service de son village a fait d'elle la mémoire de la Commune.

Véritable encyclopédie de la Commune, elle connaissait la date de naissance de chacun et le cadastre sur le bout des doigts ! (qui peut dire aujourd'hui ou se situe « Chez Bardin » ou « Sur Crossetaz » par exemple ?)

A l'époque tout était enregistré et consigné à la main ou à la machine à écrire, puis à partir des années 1985, il a fallu se mettre à l'heure de l'informatique, non sans mal !

Elle nous a quitté sur la pointe des pieds, ce 6 janvier 2024.

État Civil

|| nous ont quitté...



10/11/2023 Régis BARATAY – 87 ans – Vers Les Granges

21/12/2023 Paul BLANC – 76 ans – Thonon-Les-Bains

06/01/2024 Monique GIRARD née BLANC – 90 ans – Le Quart

27/01/2024 Thérèse TISSOT née GALLAY – 93 ans – Chez les Girard

22/02/2024 Auguste CHAPPUIS – 88 ans - La Lopie – Thonon-les-Bains

Bienvenue à :

12/10/2023 Mateo GIRARD, fils de Solène JACQUIER et Fabien GIRARD – Chez Les Girard

27/10/2023 Naïla MURET, fille Melinda ROHRBACH-ARNOLD et de Matthieu MURET – Vers les Granges

01/02/2024 Enzo LLORCA, fils de Elodie CAVELIER et Benjamin LLORCA – La Boissonnaz



Un peu d'histoire

C'est avec la loi Jules Ferry du 28 mars 1882 que l'enseignement primaire devint obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 13 ans.

L'école publique était née.

Il y avait une école de filles et une école de garçons dans le même village.

A l'entrée des classes le matin, la maîtresse ou le maître demandait aux enfants de se mettre en rang par 2, sans bruit. Dans un silence de plomb, elle contrôlait la propreté des mains, mais aussi parfois des pieds.

Chacun prenait alors place parmi les pupitres d'écolier. « L'école est obligatoire et vous êtes ici pour travailler » disait-elle ; ça ne rigolait pas. « Vous viendrez habillés d'une blouse : elle protège les vêtements et tout le monde est à égalité. »

Des tableaux muraux représentant les fruits, les outils agricoles, la grande carte de France étaient accrochés aux murs.

La première leçon de la journée et de tous les jours était la leçon de morale : « la politesse coûte peu mais achète tout », répétaient à l'unisson les écoliers.

La morale en tant que telle sera supprimée des enseignements après 1968. À ce jour, le terme de « morale laïque » ne figure pas au programme de l'Éducation nationale. Celle-ci, dans ses bulletins officiels, parle bien « d'instruction civique et morale », qui « un enseignement à part entière ». Mais cette instruction se résume, en toute prudence, à l'éducation civique, la formation du citoyen.

En août 2011, pourtant, Luc Chatel publie une circulaire relative à « l'instruction morale à l'école ». Il s'agit de transmettre les principes essentiels de la morale universelle, fondée sur les idées d'humanité et de raison, recommandant d'y consacrer « un temps régulier et quotidien », afin d'élaborer progressivement « l'aptitude à distinguer le bien du mal ». Sur le terrain, force est de constater qu'elle a été peu appliquée.

Un élève de service était désigné.

La punition, c'était un coup de règle sur les doigts.

Puis la distribution du cahier de devoirs mensuels et des porte-plumes avait lieu : « ouvrez vos cahiers » intimait la maîtresse

Le jour de la rentrée était début octobre, après avoir fini les travaux des champs (notamment le ramassage de patates et de fruits et noix pour l'hiver) et se terminait à la mi-juillet.

Pas de « petites » vacances ou si peu : à Noël et à Pâques

L'arithmétique : Problèmes d'arithmétique : un grenier de 7,5m de long de 4,25m de large et d'une hauteur de 4,8m est rempli de blé aux $\frac{3}{4}$ de sa hauteur. Combien contient-il d'hectolitres et quelle somme recevra-t-on, sachant qu'on vend le blé à raison de 70,75 francs le quintal et que l'hectolitre pèse 77 kilos ?

Ou encore : une brodeuse met 3 quarts d'heure pour faire 6 centimètres de broderie payée à raison de 7,50 le double décimètre. Combien retirera-t-elle du produit du travail d'une semaine sachant qu'elle travaille huit heures par jour ?

Les bons points récompensaient les bons meilleurs élèves...

La morale

D'autres exemples de leçons de morale :

- *Il faut apprendre à obéir pour savoir commander*
- *La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.*
- *Le plus grand bien que l'on puisse laisser à ses enfants, c'est une bonne éducation.*



Contact mairie : ☎ 04 50 73 61 19 ✉ mairie@vinzier.com Site : www.vinzier.com